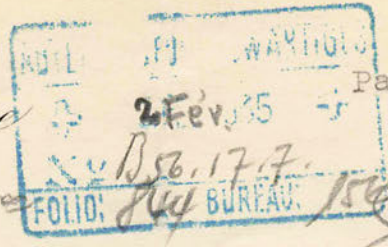


Légation de Suisse
en
France



Paris, le 18 Janvier 1935. 20

Réf. à rappeler:
I.D.10/35

Ethiopie.

*Cu circulati
Commissariat par voie diplomatique
au Département des
Affaires. 23.1.35*

*Doss n° 6
L'annuaire
30.1.35
M. Vanni
Comité au Pop.
Militaire
5.2.1.35*

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le différend italo-éthiopien dont le Conseil de la Société des Nations se trouve être actuellement saisi a brusquement éclairé un problème international que les récents accords de Rome ont sans doute rendu plus aigu. Il s'agit de la pression de l'Italie, qui s'exercera vraisemblablement avec une force croissante, sur l'Est africain.

Dans ma lettre du 10 janvier sur les accords italo-français de Rome, j'avais fait allusion à la pénétration intense projetée par le Gouvernement de Rome dans le territoire éthiopien qui pourrait un jour former une unité économique, sinon politique avec la Somalie italienne et l'Erythrée. J'ai souligné, entr'autres, les mesures prises par le Gouvernement de Rome en vue de resserrer le réseau de postes consulaires italiens dans l'Empire d'Ethiopie. La révocation du Gouverneur de l'Erythrée et la concentration, qui paraît imminente, des Gouvernements de l'Erythrée et de la Somalie entre les mains du Général de Bonop sont des indices de plus de la volonté d'expansion de l'Italie fasciste dans l'Afrique orientale.

Or, il y a un aspect de ce revirement qui est

Département Politique Fédéral,
Division des Affaires Etrangères,
Berne.



sans doute de nature à retenir, à longue vue, notre sérieuse attention. Jusqu'à présent, nos tentatives de trouver un certain débouché pour quelques-unes de nos industries en Ethiopie se sont heurtées aux influences françaises. Je n'ai pas besoin de rappeler les péripéties de nos négociations avec Addis Abeba, en vue de la conclusion d'un Traité d'amitié et de commerce, négociations qui furent maintes fois retardées, probablement à la suite d'une intervention suspecte d'agents français en Ethiopie. Les obstacles que nous avons rencontrés s'expliquent en partie par les intérêts de l'industrie d'armement française et, en particulier, par la Maison Schneider, au Creusot, qui voyait d'un fort mauvais oeil les commandes d'ordre militaire passer par le Gouvernement de l'Empereur Hailé Sellasié en Suisse, à Oerlikon, à Olten et ailleurs. Dorénavant, il est probable que nous trouverons sur notre chemin les intérêts italiens qui seront encore renforcés, à la suite des récents accords de Rome, par la cession à l'Italie de participations françaises au chemin de fer éthiopien.

Vous connaissez, d'autre part, le désir personnel de l'Empereur Hailé Sellasié, qui n'a pas oublié l'oeuvre de notre compatriote Alfred Ilg, de se retourner, en vue de l'équipement moderne de son pays, vers la Suisse plutôt que vers les grandes puissances coloniales. Je me réfère à cet égard, en particulier aux déclarations qu'a faites le Ministre d'Ethiopie à Paris au Chargé d'Affaires de la Légation, à la suite de l'échange des instruments de ratification de notre traité avec l'Ethiopie

(voir notre rapport du 21 août 1934). Il me paraît fort possible qu'un jour ou l'autre l'Italie marque une certaine mauvaise humeur du fait des exportations d'armes que, surtout après la conclusion de notre traité, certaines industries suisses essaient de développer à destination d'Addis Abeba.

Bien que notre exportation soit évidemment tout-à-fait légitime et que rien ne justifie, pour le moment, une modification de nos efforts de développer nos échanges avec l'Abyssinie, nous ferons sans doute bien de considérer dès à présent les répercussions que peut avoir, à une échéance plus ou moins longue, l'équipement de l'armée éthiopienne au moyen de matériel en provenance de notre pays.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral,
l'hommage de mon respect.

Dumarc